

Saint-Etienne, le 01/12/2023

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/11/2023 au 30/11/2023

N° Cesu employeur : Z3181791990000
MONSIEUR CYRILLE THIERRY
20 CHE DU GRAND SAINT PAUL
13840 ROGNES

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	377,31	x	2,900	%	=	10,95				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	377,31	x	6,800	%	=	25,66				
MALADIE							384,03	x	13,000	% = 49,92
VIEILLESSE	384,03	x	7,300	%	=	28,04	384,03	x	10,450	% = 40,13
ALLOC. FAMILIALES							384,03	x	5,250	% = 20,16
ACCIDENT DU TRAVAIL							384,03	x	2,210	% = 8,49
FNAL							384,03	x	0,100	% = 0,38
CFP							384,03	x	0,550	% = 2,11
CSA							384,03	x	0,300	% = 1,15
CDS							384,03	x	0,016	% = 0,06
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	384,03	x	4,010	%	=	15,40	384,03	x	6,010	% = 23,08
IRCEM PREVOYANCE	384,03	x	1,040	%	=	3,99	384,03	x	2,150	% = 8,26
POLE EMPLOI							384,03	x	4,050	% = 15,55
TOTAL DES COTISATIONS						84,04				169,29

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 310,95 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 300,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	310,95 €	Net payé en euros	:	300,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	05/12/2023
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Urssaf service Cesu

42961 St-Etienne Cedex 9
www.cesu.urssaf.fr

Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour par le RGPD du Parlement Européen du 27 avril 2016 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles de ce formulaire.

Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

Retrouver le détail de la politique de confidentialité sur www.cesu.urssaf.fr.

Adresse de contact : informatiqueetlibertes.rhone-alpes@urssaf.fr

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 9425066 enregistrée le 30/11/2023

Nombre d'heures travaillées:	10	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	384,03 €
		Assiette des cotisations	:	384,03 €